

Depuis la divulgation et la distribution de la première mouture du texte de la révision constitutionnelle aux différents acteurs politiques, représentants de la société civile et experts, le Comité d'experts chargé de formuler des propositions pour

une révision de la Constitution a réceptionné «près de 1.800 dossiers de propositions relatives aux amendements prévus dans la mouture de la Constitution», a fait savoir hier, le rapporteur et porte-parole du comité, Walid Aggoun. La consécra-

tion des droits fondamentaux et des libertés publiques, la séparation des pouvoirs et à l'indépendance du pouvoir judiciaire, étaient les principales propositions formulées par les différentes représentations.

Lire en page 3

Affaire Sovac Ouyahia condamné à 12 ans de prison



Une peine de 12 ans de prison a été prononcée hier par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) à l'encontre de l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia dans l'affaire du groupe Sovac dont les inculpés ont été accusés de corruption, notamment pour blanchiment et transfert à l'étranger de capitaux issus des revenus criminels, corruption, trafic d'influence, et pression sur des fonctionnaires publics pour l'obtention d'indus privilèges. Lire en page 2

Le Président Tebboune procède à un remaniement ministériel

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé mardi soir le décret présidentiel n° 163 portant remaniement ministériel. Lire en page 4



Actualité politique

Le RCD mis en demeure suite aux «violations récurrentes et flagrantes» de la législation

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Mohcine Bellabes vient d'être destinataire d'une mise en demeure du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, suite aux violations «récurrentes et flagrantes» de la Constitution, la législation et la réglementation en vigueur, notamment la loi organique relative aux partis politiques et la loi relative aux réunions et manifestations publiques. Lire en page 3



Instruction du Premier ministre

«Le BEM pour l'année scolaire 2019-2020 facultatif»

Après sa consultation par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, mardi 23 juin 2020, M. le Premier ministre a instruit le ministre de l'Éducation nationale en ce qui concerne le Brevet de l'Enseignement moyen pour l'année scolaire 2019/2020. Le BEM est facultatif en ce sens où, pour les élèves scolarisés, il n'est plus un diplôme nécessaire pour le passage en classe supérieure. Lire en page 3

Lutte contre la Covid-19

180.000 boîtes d'hydroxychloroquine bientôt sur le marché

Au moins 180.000 boîtes de médicaments à base d'hydroxychloroquine seront bientôt livrés par l'usine «CPCM Pharma», dans le cadre de la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, a annoncé avant-hier à Bouira le ministre délégué chargé de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmad. Lire en page 4



Ain defla

Plus de 1.460 personnes arrêtées du 6 avril à ce jour

Les services de la Gendarmerie nationale de Ain Defla ont arrêté du 6 avril dernier à ce jour 1.469 personnes ayant transgressé les mesures liées au confinement sanitaire partiel instauré suite à la propagation du nouveau coronavirus, indique mardi un communiqué de la Cellule de communication et des relations publiques du Groupement local de ce corps de sécurité.

mostaganem

Démantèlement de trois réseaux de trafic de drogue et de psychotropes

La police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Mostaganem a démantelé au cours d'opérations distinctes, trois réseaux criminels spécialisés dans le trafic de drogue et de psychotropes, a-t-on appris mardi auprès de ce corps de sécurité.

médéa

59 commerces fermés pour non-respect des mesures de prévention sanitaires

Pas moins de 59 commerces ont fait récemment l'objet, à Médéa, d'une décision de fermeture administrative pour non-respect des mesures et conditions sanitaires, recommandées par les pouvoirs publics dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, a-t-on appris mardi auprès des services de la wilaya.



Affaire Sovac

Ouyahia condamné à 12 ans de prison

Une peine de 12 ans de prison a été prononcée hier mercredi par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) à l'encontre de l'ancien Premier ministre Ahmed Ouyahia dans l'affaire du groupe Sovac dont les inculpés ont été accusés de corruption, notamment pour blanchiment et transfert à l'étranger de capitaux issus des revenus criminels, corruption, trafic d'influence, et pression sur des fonctionnaires publics pour l'obtention d'indus privilégiés.



■ Ahmed Ouyahia lors de l'enterrement de son frère. (Photo : Ph: Fateh Guidoum/PPAgency)

Les peines les plus lourdes, 20 ans de prison ferme, ont été prononcés à l'encontre de l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouchouareb, Fatiha Benmoussa, épouse de Mourad Oulmi, PDG du groupe Sovac, et Djerbou Amine, l'associé de Mourad Oulmi, tous trois en fuite. En plus, Fatiha Benmoussa a été condamnée également à une amende de 8 millions de Da avec l'émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre ; Abdeslam Bouchouareb à une amende de 2 millions de Da avec l'émission d'un mandat d'arrêt international à son encontre et la saisie de tous ses biens immobiliers et ses comptes bancaires ; et Djerbou Amine à une amende de 2 millions de dinars avec une période de sûreté de 10 ans et émission d'un mandat d'arrêt international. Pour sa part, Mourad Oulmi, PDG du groupe Sovac, été condamné à 10 ans de prison ferme. Son frère, Khider Oulmi, a écoupé de 7 ans de prison assortis d'une amende de 8 millions de dinars. Quant à l'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Yousfi, il a écoupé d'une peine de trois années de prison ferme assortie d'une amende d'un million Da. La même peine suivie d'une amende d'un millions de dinars a été prononcée à l'encontre de Omar Boudhiab, ancien PDG de du Crédit populaire algérien (CPA). Le membre de la commission d'évaluation technique du ministère de l'industrie, Tirra Amine, a été condamné à deux ans de prison dont une année ferme. Par ailleurs, le tribunal de Sidi M'hamed, a condamné aussi Mourad Oulmi et sa femme Fatiha Oulmi et son frère Khider ainsi que Djarbou Amine et les sociétés morales, à rembourser un montant de 225 milliards de centimes au trésor public. Quant au pro-

cess anti-corruption, dit « l'affaire Haddad », ouvert depuis lundi au tribunal de Sidi M'hamed, il se poursuivait hier

Le Président Tebboune procède à un remaniement ministériel

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé mardi soir le décret présidentiel n° 163 portant remaniement ministériel. En vertu de ce décret, sont nommés mesdames et messieurs :

- Abdelaziz Djerad : Premier ministre.
- Sabri Boukadoum : ministre des Affaires étrangères.
- Kamal Beldjoud : ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire.
- Belkacem Zeghmati : Ministre de la Justice, garde des Sceaux.
- Aymen Benabderrahme : Ministre des Finances.
- Abdelmadjid Attar : Ministre de l'Energie.
- Chems Eddine Chitour : Ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.
- Tayeb Zitouni : Ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit.
- Youcef Belmehdi : Ministre des Affaires religieuses et des Wakfs.
- Mohamed Ouadjout : Ministre de l'Education nationale.
- Abdelbaqi Benziane : Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.
- Hoyam Benfriha : Ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels.
- Malika Bendouda : Ministre de la Culture et des arts.
- Sid Ali Khaldi : Ministre de la Jeunesse et des Sports.
- Mounir Khaled Berrah : Ministre de la numérisation et des statistiques.
- Brahim Boumzar : Ministre de la Poste et des Télécommunications.
- Kaoutar Krikou : Ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme.
- Ferhat Aït Ali Ibrahim : Ministre de l'Industrie.
- Mohamed Arkab : Ministre des Mines.
- Abdelhamid Hamdane : ministre de l'Agriculture et du Développement rural.
- Kamel Nasri : Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville.
- Kamel Rezig : ministre du Commerce.

- Ammar Belhimer : Ministre de la Communication, Porte-parole du gouvernement.
- Farouk Chiali : Ministre des Travaux publics.
- Lazhar Hani : Ministre des Transports.
- Arezki Berraki : Ministre des Ressources en eau.
- Mohamed Hamidou : Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du travail familial.
- Abderrahmane Benbouzid : Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.
- Ahmed Chawki Fouad Acheuk Youcef : Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.
- Bessma Azouar : Ministre des Relations avec le Parlement.
- Nassira Benhanats : Ministre de l'Environnement.
- Sid Ahmed Ferroukhi : Ministre de la Pêche et des productions halieutiques.
- Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmad : Ministre de l'Industrie pharmaceutique.
- Mohamed Cherif Belmihoub : Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la prospective.
- Nassim Diafat : Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises.
- Samir Chaabana : Ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la communauté nationale à l'étranger.
- Aïssa Bekkai : Ministre délégué auprès du ministre du Commerce chargé du commerce extérieur.
- Hamza Al Sid Cheikh : Ministre délégué auprès du ministre de l'environnement chargé de l'environnement saharien.
- Salima Souakri : Secrétaire d'Etat, auprès du ministre de la Jeunesse et des Sports, chargée du sport d'élite.
- Bechri Youcef Sehairi : Secrétaire d'Etat, auprès du ministre de la Culture, chargé de l'Industrie cinématographique.

C. P.

mercredi. Mardi, répondant aux questions du procureur de la République et du Président de l'audience, les anciens ministres du Commerce, Amara Benyounés, et des Transports et des Travaux publics, Boudjemâa Talai et Abdelghani Zâlane, ont nié avoir accordé des privilèges à l'ancien homme d'affaires, Ali Haddad, patron déchu du Forum des Chefs d'Entreprises (FCE). La journée de mercredi a été marquée par la présentation à la barre d'autres accusés, dont l'ancien ministre des Transports et des Travaux publics, Amar Ghoul. Rappelons que le tribunal de Sidi M'hamed (Cour d'Alger) a décidé lundi de reporter encore une fois (prévu le 11 mai dernier, reporté une première fois au 15 juin, puis au 22 juin) le procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi dans plusieurs affaires, notamment de corruption, au 1er juillet prochain et ce, en raison de l'absence de l'accusé principal et de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia. Mahieddine Tahkout est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption, dont « obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation ». Plusieurs responsables et anciens ministres sont également poursuivis dans ces affaires.

Huit ans de prison ferme à l'encontre du Général Ouassini Bouazza

Par ailleurs, un communiqué de la Cour d'appel militaire de

REPÈRE

Attaque contre l'Arabie saoudite L'Algérie s'indigne et appelle au dialogue

L'Algérie a exprimé sa forte indignation suite à l'attaque qui a ciblé la capitale du Royaume frère de l'Arabie saoudite, Ryad, appelant à la retenue et faire prévaloir le dialogue pour surmonter tous les conflits, quelle que soit leur nature, a indiqué mardi un communiqué du ministère des Affaires étrangères. « L'Algérie exprime sa forte indignation suite à l'attaque qui a ciblé la capitale du Royaume frère d'Arabie saoudite, Ryad, réitérant son rejet total de toute agression contre tout pays arabe », précise le communiqué. « L'Algérie renouvelle sa pleine solidarité avec le Royaume frère d'Arabie saoudite, appelant à la retenue et à la sagesse et à faire prévaloir le dialogue en tant qu'unique voie pour surmonter les conflits, quelle que soit leur nature », conclut le communiqué.

Blida a fait savoir qu'« une audience contradictoire a eu lieu mardi 23 juin 2020 au Tribunal militaire de Blida, pour statuer dans le dossier préliminaire de l'ex-Directeur général de la Sécurité intérieure, le Général Ouassini Bouazza, pour les chefs d'inculpation d'outrage verbal à corps constitué, humiliation d'un subordonné, faux et usage de faux et détention d'une arme et de munitions de guerre catégorie IV, des faits prévus et punis par les articles 144 et 222 du code pénal, 4 et 32 de l'ordonnance 06/97 du 21/01/1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions, et 320 du code de justice militaire », a précisé la même source. Le Tribunal militaire a condamné contradictoirement le Général Ouassini Bouazza, à huit ans de prison ferme assortis d'une amende de 500.000 Da, selon le communiqué. Le jugement a été rendu dans cette affaire en attendant d'autres procès d'affaires en cours d'instruction, a conclu le communiqué.

Lakhdar A.

Voir sur Internet www.lnr-dz.com

Révision de la Constitution

«Près de 1.800 dossiers de propositions» réceptionnés par le Comité d'experts

Depuis la divulgation et la distribution de la première mouture du texte de la révision constitutionnelle aux différents acteurs politiques, représentants de la société civile et experts, le Comité d'experts chargé de formuler des propositions pour une révision de la Constitution a réceptionné « près de 1.800 dossiers de propositions relatives aux amendements prévus dans la mouture de la Constitution », a fait savoir hier, le rapporteur et porte-parole du comité, Walid Aggoun.



Le comité est attaché à traduire les revendications du Hirak populaire en dispositions prévues dans les sept axes. (Photo : D.R)

La consécration des droits fondamentaux et des libertés publiques, la séparation des pouvoirs et à l'indépendance du pouvoir judiciaire, étaient les principales propositions formulées par les différentes représentations. Intervenant sur les ondes de la radio El-Bahdja, conjointement avec Karim Khelfane, également membre dudit comité, M. Aggoun a affirmé que les membres du comité «tiennent compte de toutes les propositions qu'ils s'attendent à examiner et à classer par thème avant de les soumettre au président de la République », en faisant référence aux 1.800 dossiers « comportant des centaines de propositions relatives aux amendements prévus dans la mouture dont la plupart concernent les droits fondamentaux et les libertés publiques, la consolidation de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le pouvoir judiciaire et la lutte contre

la corruption», a-t-il précisé. De son côté, M. Khelfane a apporté des clarifications quant aux missions du comité, apportant un démenti ferme à toute remise en cause « des constantes de l'identité nationale », précisant que « le comité est attaché à traduire les revendications du Hirak populaire en dispositions prévues dans les sept axes », avant de répondre aux autres questions relatives aux propositions liées au pouvoir judiciaire et à la lutte contre la corruption. Réagissant à certaines positions « négativistes », M. Aggoun rejoint dans sa réaction celle de son collègue Khelfane, il a précisé que « si certaines sont fondées, d'autres procèdent d'une mé-

connaissance du document ou concernent des articles figurant dans l'actuelle Constitution et auxquels le comité n'a pas touché », appelant ces antagonistes à « la nécessité d'aller vers un débat constructif servant les intérêts supérieurs du pays ». Quant à la préservation des droits et libertés fondamentales des citoyens relevées par les différents acteurs dans leurs suggestions devant enrichir le texte de la première mouture, M. Aggoun a évoqué l'exemple « de lutte contre le discours de haine et le racisme et l'obligation faite aux responsables de répondre aux préoccupations des citoyens dans des délais raisonnables et de motiver leurs déci-

sions, ce qui garantit au citoyen le droit de se défendre ». En réponse à la question sur la non-définition de la nature du régime de gouvernance, le porte-parole du comité a souligné qu'« aucune Constitution dans le monde ne prévoit un article définissant la nature du régime et que c'est la Constitution dans son ensemble qui la définit implicitement », contrairement au sujet concernant la séparation des pouvoirs, précisant, dans ce sens que « l'objectif est d'asseoir un équilibre entre les pouvoirs étant donné que le régime semi présidentiel offre cet équilibre ». « Le comité a défini, fixé et réduit les prérogatives du président de la République en transférant une partie au pouvoir législatif », a-t-il ajouté. Au sujet du pouvoir judiciaire, M. Khelfane a expliqué, dans le détail, le fonctionnement et les missions du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et de la Cour constitutionnelle qui sont en adéquation avec les lois fondamentales de la République. Concernant le chapitre de la lutte contre la corruption, il a estimé que « la lutte contre ce phénomène se fera à travers l'éradication du monopole, le renforcement de la transparence et la consolidation de la liberté de la presse, qui s'acquittent également d'un rôle de contrôle »

Samira Takharboucht

Nouveaux cas positifs au Coronavirus

«Suivre l'évolution et réagir rapidement pour éviter des foyers épidémiques»

Le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus (Covid-19), Djamel Fourar a estimé que la hausse du nombre de cas positifs au coronavirus (Covid-19), enregistrée ces derniers jours dans certaines wilayas du pays n'est pas significative. « On a tendance à parler de recrudescence, alors que les chiffres font ressortir 27 cas pour 100.000 habitants. A ce jour (avant-hier lundi, ndlr), 31 wilayas sont au-dessous de la moyenne nationale et seulement 17 wilayas en sont au-dessus », a-t-il indiqué. S'exprimant en marge de la présentation du bilan quotidien de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar a estimé qu'il s'agit de situations qui vont se stabiliser. « La période de déconfinement que connaît, actuellement le pays est un peu délicate et il va falloir, de ce fait, suivre l'évolution des cas positifs et réagir rapidement par rapport aux enquêtes épidémiologiques afin qu'il n'y ait pas de foyers épidémiques dans certaines wilayas », a poursuivi le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus (Covid-19). Mettant en avant la nécessité de suivre l'évolution des nouveaux cas positifs au coronavirus et réagir rapidement, afin d'éviter des foyers épidé-

miques dans certaines wilayas. Revenant sur les enquêtes épidémiologiques lancées à travers 12 wilayas où il a été enregistré des hausses du nombre de nouveaux cas de contamination, Djamel Fourar a fait savoir que celles-ci permettront d'identifier avec précision les foyers épidémiques. « Les résultats font ressortir l'existence de wilayas qui ont connu plus de cas que les autres à l'exemple de Ouargla et de Sétif », a-t-il observé. Pour le porte-parole du Comité scientifique en charge du suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus (Covid-19) en Algérie, l'apparition de nouveaux cas s'explique par le déconfinement, notant, au passage, que l'adoption des mesures barrières, la distanciation sociale et le port du masque sont à même d'aller vers une baisse ou une stabilité dans le nombre des cas enregistrés. « Le risque de contamination se situe au niveau des endroits fermés, comme les marchés, les gares, les grands magasins, alors que dans les espaces non fermés, le risque est moindre », a relevé Djamel Fourar, rappelant, à l'occasion, que le port du masque de protection demeure un acte obligatoire régi par un décret exécutif. Pour sa part, le Dr Abdelkrim Touahria, Président de l'Ordre national des pharma-

ciens et membre du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus (Covid-19), a estimé, avant-hier lundi à Alger, que la hausse du nombre de nouveaux cas positifs au coronavirus est due au non-respect des mesures barrières. « Le Comité scientifique compte revoir sa stratégie de sensibilisation dans la lutte contre cette pandémie », a-t-il dit. Intervenant sur les ondes de la chaîne I de la Radio Algérienne dont il était l'invité de la Matinale, le Dr Abdelkrim Touahria a déploré que les mesures de prévention sanitaire contre le Covid-19 recommandées par le Comité scientifique n'étaient pas respectées. De son côté, le président du Conseil national de l'ordre des médecins et membre du Comité scientifique, Mohamed Bekkat Berkani, a rappelé que le port du masque, notamment dans les places publiques, demeure obligatoire, appelant, à l'occasion, les autorités concernées à veiller à l'application de cette mesure préventive pour réduire la propagation du virus. « Certains services d'épidémiologie et de médecine préventive (SEMEP) connaissent des difficultés pour prendre les décisions qui s'imposent », a-t-il dit.

Rabah Mokhtari

RCD

Actualité politique

Le RCD mis en demeure suite aux « violations récurrentes et flagrantes » de la législation

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Mohcine Bellabes veint d'être destinataire d'une mise en demeure du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, suite aux violations « récurrentes et flagrantes » de la Constitution, la législation et la réglementation en vigueur, notamment la loi organique relative aux partis politiques et la loi relative aux réunions et manifestations publiques. Les violations relevées, lit-on à travers cette mise en demeure, sont principalement l'atteinte aux spécificités et symboles de l'Etat, permission à une organisation illégale tendant à porter atteinte à l'unité nationale de faire des déclarations tendancieuses lors d'une réunion publique autorisée au Parti, exploitation du siège du parti pour la tenue de réunions par une organisation non agréée. L'exploitation du siège du Parti pour des activités hors ses objectifs tracés, notamment l'hébergement de personnes étrangères au parti à des fins de mobilisation et participation à des actions visant à porter atteinte à l'ordre public. Et des appels répétés à l'organisation de rassemblements et manifestations non autorisés à même de troubler l'ordre public et entraver le bon fonctionnement des institutions publiques et l'incitation à leur fermeture par certains élus locaux du parti sans intervention de l'instance dirigeante pour empêcher la déviation de la voie démocratique. Le document signé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, fait également état d'appels lancés à l'organisation d'activités non autorisées sur la voie publique, ce qui constitue une violation des dispositions réglementaires visant la prévention et la lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus et l'exposition de la santé et la sécurité des citoyens à la contamination. Il est demandé au Parti de « cesser ses violations et à conformer ses activités politiques aux dispositions de la Constitution, de la loi organique relative aux partis politiques et de la loi relative aux réunions et manifestations publiques sous peine de prise des mesures prévues par la loi. Réagissant à cette missive, le RCD a dénoncé ce qu'il a qualifié de « menaces explicites de dissolution » du parti. Dans les faits, observe-t-il, cette missive vient en violation de la Constitution en vigueur et des lois qui garantissent l'exercice des activités politiques et partisanes pour tout parti légal. Pour le reste, le RCD ne se réduit pas à un agrément ou à des locaux. C'est d'abord un courant de pensée, une histoire dans le combat démocratique et un idéal de société partagé par des milliers d'Algériennes et d'Algériens.

BRÈVE

Instruction du Premier ministre

«Le BEM pour l'année scolaire 2019-2020 facultatif»

Après sa consultation par le président de la République M. Abdelmadjid TEBBOUNE, mardi 23 juin 2020, M. le Premier Ministre a instruit le ministre de l'Education nationale en ce qui concerne le Brevet de l'Enseignement moyen pour l'année scolaire 2019/2020. Le BEM est facultatif en ce sens où, pour les élèves scolarisés, il n'est plus un diplôme nécessaire pour le passage en classe supérieure. Ce passage se faisant avec une moyenne de 9 sur 20 sur deux trimestres. Toutefois, les élèves n'ayant pas atteint la moyenne de 9 sur 20 ont la possibilité de passer le diplôme de BEM dont la note sera prise en compte pour leur passage en année supérieure. Pour les candidats non scolarisés, dont le nombre est de 23.000, le diplôme du BEM leur est nécessaire comme unique possibilité pour l'accès à toute formation professionnelle supérieure.

CP

Production de la pomme de terre

Développement du rendement à l'hectare en vue

« Tout est prêt pour partir à la conquête d'un niveau de production de pomme de terre dépassant les 40 tonnes à l'hectare, c'est-à-dire cinq tonnes de plus que le niveau actuel ». La révélation est de Toufik Kestali directeur général de l'Institut technique des cultures maraichères et industrielles (ITCMI), c'était ce dernier mardi.

Un objectif qui, s'il venait à être réalisé, permettrait à l'Algérie de consolider ses ambitions de faire du secteur de l'agriculture un moteur de la transformation économique dans le pays. Option que révèlent du reste, les récentes analyses, conclusions et recommandations des actions concrètes menées incessamment. Y adhère totalement le spécialiste en agronomie et partenaire privé de l'ITCMI, Farouk Slimani. Ce dernier a nuancé ses propos en insistant sur le choix de l'exploitation des engrais organiques bio au lieu de l'utilisation irrationnelle des engrais chimiques. Il a argumenté ce choix en faisant référence à l'expérimentation de vingt variétés de pomme de terre de consommation et industrielle. « Cette démarche a permis d'augmenter le rendement à l'hectare de 40% grâce à l'utilisation d'engrais organiques produits localement à partir de résidus issus de l'extraction d'huile végétale », dira-t-il. Il devait également insister sur l'exploitation de l'irrigation au moyen du goutte à goutte. Selon lui, il permet d'augmenter le rendement de façon substantielle, tout en favorisant



Optimisme de faire de l'Algérie un grand producteur de pomme de terre en Afrique. (Photo : DR)

la fertilisation. L'organisation de cette journée technique mardi dernier a vu la participation de nombreux cadres, techniciens et autres agriculteurs habitués du terrain. Elle s'inscrit dans le cadre de l'appui technique aux programmes de développement de la filière pomme de terre dans ses trois segments : consommation, transformation et exportation. D'où l'optimisme de faire de l'Algérie un grand producteur de pomme de terre en Afrique. Il était clairement affiché dans le jeu des questions-réponses abordées par les participants. Ce que confirment, du reste, les derniers rendements ainsi que les analyses, conclusions et recommandations ayant guidé les discussions entre les dirigeants de toutes les parties prenantes. Il y a également des actions concrètes à mener pour lever les obstacles et favoriser le développement de l'agro-industrie dans l'ensemble des régions du pays. Ce que les partisans de l'agro-

industrie mettent en relief en engageant un dialogue à même de leur permettre de disposer de moyens techniques et logistiques pour investir. Ils auront à leur côté, outre les acteurs directs du secteur de l'agro-industriel, les représentants des Chambres de commerce, des banques et chefs d'entreprises. C'est sur cet aspect, qu'argumentant le développement des variétés de pomme de terre, s'est attardé le DG de l'ITCMI. Il a tenu à souligner : « La nécessité de sensibiliser les agriculteurs de la filière sur l'intérêt de développer la culture intensive pour optimiser les rendements à moindre coût en utilisant l'irrigation goutte à goutte et les techniques de fertilisation ». Selon lui, ces techniques de production sont les plus appropriées par rapport à notre climat, contrairement à la culture extensive qui nécessite la mobilisation d'importantes surfaces agricoles, des intrants et des ressources hy-

driques plus conséquentes. L'autre démarche qui confirme les ambitions algériennes de se positionner comme fournisseur est orientée vers le secteur de la transformation économique en Algérie. Les récentes analyses, conclusions et recommandations issues de la journée d'études de ce dernier mardi, guideront les prochaines initiatives. D'autant plus qu'il est question d'améliorer les semences adaptées aux besoins des opérateurs. C'est dans ce cadre que l'ITCMI a mis en place un programme de développement des semences de pomme de terre in vitro (activité expérimentale) destinée à la transformation. Le secteur dispose également d'un centre national de contrôle des semences qui contribue à l'homologation des variétés. Pour le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, la transformation et l'exportation de ce féculent, cultivé désormais sur tout le terroir national et pendant toute l'année, s'avère aujourd'hui nécessaire pour valoriser la production et créer de la valeur ajoutée pour l'économie nationale. C'est dire que les partisans de l'agriculture et de l'agro-industrie ont l'occasion d'engager un dialogue sur le développement de l'agro-industrie dans notre pays. Ils incluront les défenseurs de la transformation de l'agriculture. Les agro-industriels attendent déjà avec beaucoup d'impatience la mise en activité de l'Office de développement de l'agriculture industrielle dans les régions sahariennes bientôt opérationnel.

A. Djabali

ENERGIE

Pétrole

Le panier des bruts de l'Opep frôle les 40 dollars

Le panier de l'Opep, constitué de prix de référence de 13 pétroles bruts s'est établi à 39,85 dollars le baril, selon les données publiées hier par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole. Ce panier de référence de l'Opep (ORB) qui comprend notamment le pétrole algérien (le Sahara Blend), a atteint 38,96 dollars lundi dernier. Il s'agit d'une importante progression enregistrée depuis le début de la crise du marché mondial de l'or noir impacté par la pandémie du Covid-19 avec la chute de la demande, que le panier des bruts de l'Opep dépasse arrive à ce niveau. Cette progression des prix des pétroles brut de l'Opep est enregistrée avec la poursuite des efforts des 23 pays signataires de la déclaration de la Coopération pour enrayer la chute drastique des cours de l'or noir tombé à 16 dollars le baril, à travers l'accord portant des baisses de production, conclu lors des réunions extraordinaires de l'Opep tenues les 9 et 12 avril dernier. Cet accord porte sur une réduction de la production pétrolière de l'ordre de 9,7 millions de barils par jour (mb/j) durant le mois de juin 2020, d'une baisse de 9,6 mb/j durant juillet 2020 ainsi que d'une coupe de 7,7 mb/j devant intervenir du 1^{er} août à fin décembre 2020. Ces baisses seront suivies d'une réduction de 5,8 mb/j à partir du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au mois d'avril 2022. Pour régler le problème de la conformité, il a été décidé lors des dernières réunions de l'Opep et l'Opep+ d'adopter le mécanisme de la compensation pour les pays qui n'ont pas pu atteindre pleinement la conformité en mai et juin de l'accord du 12 avril dernier. Les pays concernés ont été invités à rattraper les écarts en juillet, août et septembre 2020.

Le Comité ministériel mixte de suivi de l'accord Opep-non Opep (JMMC) qui a tenu sa 19^e réunion jeudi dernier a mis en avant la nécessité d'atteindre un taux de conformité de 100% pour tous les pays signataires de l'accord de coopération, relevant que le niveau global de conformité a atteint 87% en mai dernier.

Agence

Lutte contre la Covid-19

180.000 boîtes d'hydroxychloroquine bientôt sur le marché

Au moins 180.000 boîtes de médicaments à base d'hydroxychloroquine seront bientôt livrés par l'usine «CPCM Pharma», dans le cadre de la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, a annoncé avant-hier à Bouira le ministre délégué chargé de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmad. Lors de sa visite d'inspection à l'usine «CPCM Pharma» de Lakhdaria, M. Benbahmad a expliqué que cette unité algérienne contribuait avec force dans les efforts de lutte contre la Covid-19 par le recours au protocole de traitement validé par le comité scientifique chargé du suivi de la pandémie en Algérie. «L'usine CPCM Pharma a déjà produit et livré 130.000 boîtes de ce médicament à la Pharmacie centrale des hôpitaux. Elle est en train de produire actuellement une autre quantité de 180.000 boîtes qui sera bientôt disponible», a souligné M. Benbahmad. Le ministre délégué a tenu, à cette occasion, à louer les efforts diplomatiques du ministère des Affaires étrangères en vue de lever toutes les restrictions pour permettre à l'Algérie d'importer la matière première à partir de l'Inde en cette période difficile. Il a salué en outre, les efforts et les progrès réalisés par «CPCM

Pharma», ainsi que par les autres opérateurs pour le développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie, avant de mettre en exergue l'importance de la mobilisation de cette industrie autour de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Notant que l'Algérie compte plus de 100 opérateurs et producteurs de médicaments, le président de l'Union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP), Abdelouahid Kerrar a indiqué que «notre pays produit suffisamment aussi tous les médicaments utilisés dans le protocole de traitement contre la Covid-19, alors que d'autres pays étrangers n'arrivent toujours pas à le produire». Par ailleurs, M. Kerrar a saisi cette occasion, pour lui exposer «quelques entraves bureaucratiques» qui, a-t-il dit, «risquent de chambouler le développement de l'industrie pharmaceutique en Algérie». «Nous sommes très optimistes notamment après la création de ce ministère délégué consacré à l'Industrie pharmaceutique. Cela permet d'exploiter tout le potentiel de ce secteur grâce au nouveau plan d'action de l'Etat pour booster cette industrie et aplanir toutes les difficultés», a souligné M. Kerrar. A ce propos, le ministre délégué a indiqué qu'afin de

lever tous les obstacles, il faut passer d'abord par des réformes structurelles «que nous allons mettre en place, pour développer davantage cette industrie et protéger la santé publique», explique-t-il. Reconnaissant l'existence de quelques problématiques bureaucratiques qui sont, selon lui, inadmissibles et qui, non seulement peuvent créer des indisponibilités de médicaments pour les malades, mais favorisent indirectement l'importation, M. Benbahmad a assuré que son département va tout faire «pour essayer de lever ces obstacles». Et cela passe aussi, poursuit-il, par «les efforts de certaines administrations qui doivent changer de comportement et qui doivent se mettre au service de leur pays». A propos de la rareté de quelques médicaments, l'hôte de Bouira a expliqué que cela était lié à des problèmes structurels. «Nous sommes en train de travailler et de préparer des décrets exécutifs qui nous permettront d'instaurer une nouvelle organisation et un nouveau Plan d'action examiné par le Conseil des ministres, avec l'objectif d'entrer dans une nouvelle ère et éradiquer tous ces problèmes», a expliqué le ministre à la presse.

Manel Z.

INFOS EXPRESS

Krikou
1.500 projets bénéficieront aux personnes aux besoins spécifiques

Au moins 1.500 projets profiteront aux personnes aux besoins spécifiques à travers l'ensemble du territoire national, a annoncé mardi, depuis Ghardaïa, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou. S'exprimant en marge d'une visite de travail et d'inspection à Ghardaïa, la ministre a expliqué que «ces projets seront attribués à la demande et adaptés selon le handicap de la personne au besoin spécifique à partir d'une plateforme électronique mise en place sur le site du département ministériel». «Le demandeur au besoin spécifique sera accompagné et soutenu par une formation. Un crédit sans intérêt lui sera octroyé dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM)», a précisé Mme Krikou. Soulignant l'importance de la prise en charge des doléances de personnes handicapées et leur réinsertion dans la société, conformément aux directives du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la ministre a indiqué que l'ensemble des Directions de l'action sociale et de la solidarité (DASS) à travers le territoire national disposait «d'espaces d'écoute garantissant la prise en charge de ces personnes et la réinsertion sociale de cette catégorie de citoyen». ■

«Sharek»

Les associations de jeunesse pour une meilleure participation dans la vie publique et politique



Lors d'une cérémonie qui s'est tenue le samedi 20 juin 2020 au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports, le collectif des associations de jeunesse algériennes «Sharek» a remis à Sid Ali Khaldi, ministre de la Jeunesse et des Sports, un recueil de plaidoyer intitulé «La jeunesse moteur de la nouvelle Algérie», portant sur dix propositions concrètes visant à améliorer la participation des jeunes dans la vie publique et politique en Algérie.

Les associations de jeunesse du collectif «Sharek» issues des quatre coins du pays se positionnent en force de réflexion, de proposition et d'action. Elles avaient lancé il y a quelques mois l'initiative «Echabab Yataharek» (les jeunes passent à l'action), une initia-

tive citoyenne qui œuvre et plaide pour une meilleure participation des jeunes algériens et algériennes dans la vie publique et politique et dans le processus de prise de décision, tant au niveau central que local. L'initiative vise à produire des contribu-

tions du mouvement associatif jeunesse dans les différents chantiers de réformes entamés par le secteur de la jeunesse et par l'Etat de manière générale, dont la nouvelle constitution.

Le document remis par les associations de jeunesse identifie dix axes clés qui permettraient de créer le cadre institutionnel favorable à une participation réelle et effective des jeunes, dans tous les secteurs et à toutes les échelles.

Agence

Hadj 2020 : l'Arabie saoudite va autoriser un millier de hadjis vivant sur son territoire



L'Arabie saoudite va autoriser un millier de personnes vivant sur son territoire à effectuer cette année le Hadj, a annoncé mardi le ministre du Hadj, après avoir décidé de limiter drastiquement le nombre de fidèles en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). (Photo : D. R.)

INFOS EXPRESS

Aïn Témouchent
Plus de 1.400 comprimés de psychotropes saisis et démantèlement d'un réseau de trafiquants

Poursuivant sa noble mission dans le cadre de la lutte irréductible contre le crime sous toutes ses formes, la brigade des stupéfiants de la police judiciaire de la wilaya de Aïn Témouchent a réussi, au cours de cette semaine, à démanteler un réseau spécialisé dans le commerce illégal de psychotropes avec la saisie de 1.405 comprimés de type Extasy et l'arrestation de trois individus. Cette arrestation est intervenue après l'exploitation d'informations parvenues aux services faisant état des activités douteuses des membres de cette bande qui active aux frontières Ouest de Tlemcen, jusqu'à la wilaya d'Oran. Les investigations ont conduit à identifier un membre, après une surveillance minutieuse, un plan a été mis en place pour arrêter deux d'entre eux sur le territoire de la wilaya de Aïn Témouchent à bord d'un véhicule touristique de marque Symbol et en leur possession une importante quantité de psychotropes, il s'agit de R.R., 30 ans et F.Y., 30 ans. Munis d'un mandat, les policiers ont procédé à l'arrestation de leur complice à Tlemcen qui avait en sa possession une importante quantité de psychotropes, il s'agit de Z.M., 43 ans. En tout, ce sont 1.405 comprimés qui ont été saisis chez ce réseau. Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Aïn Témouchent qui confié le dossier au juge d'instruction, ce dernier a ordonné de les placer en détention préventive. Cependant, épris de vigilance et de loyauté, ont regretté le retard conséquent à l'ouverture de la Sûreté urbaine de Sidi Ben Adda, car cette commune constitue une chambre noire pour la ville.

Sabraoui Djelloul

Protection des enfants contre les dangers de l'Internet
Les efforts de la DGSN mis en exergue

Les efforts des services de la Sûreté nationale en matière de protection des enfants contre la mauvaise utilisation de l'Internet et des réseaux sociaux ont été au cœur du programme interactif «Fi Es-Samim», diffusé en direct dans le cadre de l'espace radiophonique de la Sûreté nationale sur les ondes de la chaîne I, a indiqué lundi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Au début de l'émission, la commissaire de police, Yasmine Khouas a évoqué le développement technologique accéléré qui a vu l'émergence de nouvelles techniques de communication sur la toile et les réseaux sociaux ainsi que les dangers de leur mauvaise utilisation par les enfants.

A ce propos, elle a fait état de l'enregistrement, au cours de l'année 2019 et le premier semestre de 2020, de quelque 115 affaires dont ont été victimes 90 mineurs, outre l'implication de 130 autres dans des affaires de cybercriminalité. Rappelant les mesures préventives prises par la DGSN, notamment les cours et conférences de sensibilisation, les journées d'information et d'études, les colloques et les séminaires, la commissaire de police Khouas a souligné que ces actions ont été organisées en coordination avec les partenaires des autres corps de sécurité et la société civile. ■

Technologie

Les Digital Business Days se tiendront en version virtuelle les 15 et 16 septembre prochains

Les DBD sont de retour ! Sous le thème «Le digital au cœur d'un monde en mutation», l'événement incontournable des professionnels et des décideurs IT se tiendra cette année en format 100% virtuel.

La troisième édition des Digital Business Days (DBD 2020), la rencontre B2B des professionnels et des décideurs IT, se tiendra les 15 et 16 septembre prochains en format virtuel.

Cette édition exceptionnelle, qui est une riposte numérique contre la pandémie du coronavirus, se déroulera sur le réseau internet, sous forme de conférences, d'expositions et de réunions d'affaires. Il s'agit d'une excellente opportunité de dresser un état des lieux des pratiques digitales actuelles des entreprises algériennes et interroger les modèles les plus performants de l'entreprise résiliente face aux crises, grâce au digital.

Au cours de ces conférences et ateliers virtuels, des experts de renommée internationale vont aborder les problématiques rencontrées par l'entreprise algérienne dans le contexte de crise sanitaire et tenter d'apporter des solutions à même d'opérer une réorganisation de l'entre-



prise permettant de renouveler ses pratiques vis-à-vis de ses collaborateurs et ses partenaires afin, non seulement, de surmonter ses inattendus effets néfastes dans l'immédiat, mais aussi de voir dans cette menace de nouvelles opportunités. Des chefs d'entreprise distingués apporteront, à travers des témoignages et des retours d'expériences, les meilleures pratiques à adopter face aux crises. En plus de ses Webinars, les Digital Business Days, dans leur version virtuelle, se veulent aussi un lieu de rencontres et d'échanges incontournables pour les professionnels et les décideurs IT à travers l'organisation de RDV B2B et la mise à disposition de stands personnalisés avec logo de l'entreprise,

sa documentation (catalogue de produits, brochures, vidéos promotionnelles), ses contacts, etc. Les exposants auront la possibilité de suivre, en temps réel, les statistiques des visites et la qualité des visiteurs avec lesquels ils peuvent échanger à travers une messagerie instantanée totalement sécurisée. Les Digital Business Days promettent une expérience virtuelle enrichissante et inédite en Algérie grâce à la plateforme «Virtuoz» qui a fait ses preuves dans l'organisation de salons virtuels de grande importance. A noter que c'est la première fois qu'un grand rendez-vous professionnel se tient en mode virtuel en Algérie.

C.P

Coopération bilatérale France-Tunisie

La France accorde 350 millions d'euros à la Tunisie dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus



■ La France s'est engagée financièrement envers la Tunisie à hauteur de 1,7 milliard d'euros jusqu'en 2022. (Photo : D.R.)

Or, le chef d'Etat tunisien Kais Saïed, est arrivé, lundi 22 juin 2020 après-midi à Paris, pour une visite d'amitié et de travail d'une durée de deux jours, à l'invitation de son homologue français, Emmanuel Macron. A son arrivée à l'Aéroport de Paris-Le Bourget il a été accueilli par Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères aussi par un nombre de hauts responsables français dont l'ambassadeur de France à Tunis, Olivier Poivre d'Arvor et Ghazi Ghraïri, ambassadeur permanent de la Tunisie auprès de l'Unesco, des membres de l'ambassade et des missions consulaires de la Tunisie à Paris ainsi que des représentants de structures tunisiennes à Paris. A indiqué un communiqué de l'Elysée. « La France continue d'apporter tout son soutien à la Tunisie, notamment dans le domaine de la santé à travers la formation de soignants, la modernisation de l'infrastructure comme la construction des hôpitaux de Gafsa et Sidi Bouzid et la relance de l'activité économique », a ajouté Macron devant la presse, à l'issue d'un entretien avec le président Kais Saïed à l'Elysée. Selon le président français, ce prêt s'inscrit dans le cadre des engagements pris par la France envers la Tunisie à hauteur de 1,7 milliard d'euros jusqu'en 2022 pour agir dans

La France débloquera 350 millions d'euros de prêts en faveur de la Tunisie pour faire face à la crise provoquée par le Coronavirus, a annoncé, lundi à Paris, le Président français Emmanuel Macron, cité par certaines sources médiatiques.

le secteur de la santé et l'emploi des jeunes. De son côté, le chef de l'Etat Kais Saïed qui effectue son deuxième déplacement officiel à l'étranger depuis son élection en octobre, s'est félicité du niveau excellent atteint par la coopération bilatérale, appelant à identifier

de nouveaux concepts et mécanismes pour booster davantage les relations de partenariat. Le président Saïed a par ailleurs salué le soutien apporté par la France à la Tunisie dans plusieurs domaines et son entretien à l'Elysée avec son homologue français a été axé notamment sur la crise libyenne et le projet de résolution tuniso-français sur la lutte contre le coronavirus. La Tunisie siège actuellement au Conseil de sécurité des Nations unies. A cet égard, l'on souligne que la France est le premier partenaire économique de la Tunisie avec des investissements directs étrangers (IDE), de plus de 4 milliards de di-

nars en 2019. Les échanges commerciaux entre les deux pays ont malgré la crise du Covid-19, dépassé, durant les cinq premiers mois de l'année 2020, les 6 milliards de dinars, avec plus de 3,5 milliards de dinars d'exportations tunisiennes vers la France. Environ 1500 entreprises françaises opèrent dans notre pays employant 143.416 personnes, soit le tiers des emplois créés par des entreprises étrangères. Les autorités françaises ont annoncé un engagement financier de 1,7 milliard d'euros en Tunisie, pour la période 2016-2022, soit de 250 à 300 millions d'euros par an, informe-t-on.

OKI FAOUZI

L'Espagne appelée à assumer ses responsabilités envers l'ONU et le peuple sahraoui

« Plusieurs organisations, des intellectuels et des personnalités espagnols ont adressé une pétition au chef du gouvernement, Pedro Sanchez, exigeant de l'Etat espagnol d'assumer ses responsabilités historiques et juridiques envers le peuple sahraoui. « Nous, citoyens, membres de la société civile, par le biais de l'Association des droits de l'Homme d'Espagne, ainsi que les organisations, personnalités, intellectuels et professionnels qui adhèrent à ce document, demandons à l'Espagne, en tant que puissance administrante, d'assumer ses responsabilités au Sahara occidental occupé, assumer la protection des habitants, de ses ressources naturelles et de sa promotion, jusqu'à sa décolonisation par le référendum d'autodétermination correspondant ». Ils ont également réclamé « la restitution immédiate de la nationalité espagnole à tous les Sahraouis enregistrés en 1974, à leurs descendants et à tous ceux qui peuvent démontrer leur droit de conserver ou d'obtenir la nationalité espagnole ».

Les signataires ont rappelé dans le texte qu'« à 115 km des îles Canaries, elle perdure depuis l'invasion militaire marocaine (30/10/1975) et la signature des accords de Madrid (14/11/1975), une catastrophe humanitaire qui fait des milliers de morts, des centaines de disparus, torturés et emprisonnés ». « L'Espagne, en 1975, a manqué à ses responsabilités envers les Nations unies et le peuple sahraoui, violant délibérément les buts et principes de la Charte des Nations unies », ont-ils dénoncé, indiquant qu'« après trente-cinq ans, aucun Etat membre de la communauté internationale n'a reconnu la légitimité du territoire non-autonome du Sahara occidental en tant que territoire marocain ». « Au contraire, un grand nombre d'Etats ont reconnu l'Etat de la RASD et ont établi des relations diplomatiques officielles avec son gouvernement, représenté par le Front Polisario », se sont-ils félicités.

R.I

Covid-19

Un impact sérieux sur la santé, la sécurité et l'économie de l'Afrique

→ L'Union africaine (UA) a déclaré lundi que la pandémie de Covid-19 en cours a eu un impact sérieux sur la santé, la sécurité et les conditions socioéconomiques du continent africain. « La pandémie actuelle de Covid-19 a de graves répercussions sur la santé, la sécurité et l'économie du continent », a souligné l'Union africaine dans un communiqué publié lundi, ajoutant que les vaccins sont un puissant outil de santé publique et que l'Afrique « doit s'engager activement dans le développement, l'évaluation et l'accès au développement et aux essais cliniques d'un vaccin potentiel contre le Covid-19, et définir les problèmes liés à son accès ». Dans un contexte de propagation rapide du Covid-19 sur le continent africain et au-delà, l'UA a également rappelé lundi qu'un « vaccin efficace contribuera à sauver des vies et des économies et à garantir que nous revenions progressivement à la normale en Afrique et dans le monde ». « La collaboration et la coordination continentales seront essentielles pour le développement d'un vaccin efficace contre le Covid-19 », indique également le communiqué. La nécessité pour l'Afrique de développer un cadre permettant au continent de s'engager activement dans le développement et l'accès à d'éventuels vac-

cins efficaces contre le Covid-19 a été approuvée par le Bureau de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA et le président des communautés économiques régionales de l'Union africaine lors d'une réunion virtuelle de haut niveau qui s'est tenue la semaine dernière. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie continentale conjointe de l'Afrique pour lutter contre le Covid-19, la commission de l'Union africaine et les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) organiseront également le 24 juin une conférence virtuelle pour discuter du rôle de chef de file de l'Afrique dans le développement, l'accès et l'équité pour un vaccin Covid-19. La conférence devrait discuter entre autres de la pandémie de Covid-19 en Afrique, et du développement et de l'accès équitable aux vaccins dans le cadre de la stratégie continentale commune contre le Covid-19 pour en limiter la transmission, réduire les décès et limiter les dommages. Selon les derniers chiffres du CDC Afrique, le nombre de cas confirmés de Covid-19 sur le continent africain a atteint 306.567 lundi après-midi, le nombre de décès dus à la pandémie étant quant à lui passé à 8.115.

R.I

Accord de pêche Maroc/UE L'UE n'œuvre pas pour la paix au Sahara occidental

→ L'Union européenne (UE) n'œuvre pas pour la paix et la sécurité au Sahara occidental, a accusé lundi le représentant-adjoint du Front Polisario pour la Suisse et l'ONU, qui a expliqué que dans son accord de pêche illégale avec le Maroc, l'UE « va au-delà » des accords militaires établis entre le Front et le royaume sous les auspices des Nations unies. « Ignorant ce qui est établi dans les accords militaires parrainés par l'ONU, l'UE inclut illégalement toute la péninsule de Lagouira (Cabo Blanco), dans le cadre de l'accord de pêche avec le Maroc », a souligné dans une contribution publiée dans plusieurs médias, Haddamin Moulud Saïd, représentant-adjoint du Front Polisario pour la Suisse et l'ONU (Genève).

Ainsi, « l'UE est loin de

travailler pour la paix et la sécurité, mais plutôt encourager la guerre », a-t-il estimé. Pour le diplomate, « le penchant à peine voilé de l'UE pour les thèses marocaines » dans le conflit au Sahara occidental, a favorisé « l'imprécision » de quelque chose de « si essentiel » dans tout accord, à savoir, les limites géographiques de la zone qui fait l'objet de l'accord. Dans tous les accords de pêche antérieurs à 2018 entre l'UE et le Maroc, la limite sud de la zone de pêche « n'avait jamais été fixée », a-t-il affirmé, précisant qu'elle a été toujours divisée en deux, « zone nord et zone sud ». Cette division est « un héritage » des accords de pêche entre l'Espagne et le Maroc, a-t-il ajouté.

R.I

La peinture, une invitation au voyage

Dans un monde où le temps se fige et se poursuit

L'homme a toujours eu le désir de changer d'univers, il a soif de changement et d'évasion, les peintres sont là, pour répondre à ses aspirations par des toiles originales susceptibles de l'intéresser par le mariage des couleurs, sinon l'assemblage des formes pour recréer un espace qui lui sied bien pour son paysage magnifique et la diversité de ses nuances, imaginer la réaction d'un homme face à un monde qui correspond exactement à ses désirs. L'homme a horreur du chromo, contraire de changement qui apporte de l'émotion, de la gaieté, de tout ce qui peut apporter la joie de vivre, le plaisir du changement, le dépaysement. Et les meilleurs peintres très imaginatifs en ce qui concerne les décors et les personnages fictifs ou réels, peignent en cherchant toujours à plaire par le changement sans renouveler des couleurs que prend la végétation selon les saisons, des comportements humains qui amusent l'observateur qui fait le tour des tableaux de peintures en éprouvant le plaisir d'être dans le décor ou dans la peau des personnages, de vivre leur vie à une époque donnée.

Le peintre talentueux et qui ne manque pas de perspicacité, c'est celui qui recrée le passé tout en apportant sa touche personnelle par son esprit inventif, mais il peut aussi faire de la peinture prémonitoire en faisant preuve d'imagination aussi bien dans les décors que dans les personnages. Par la peinture artistique, c'est des pans entiers de notre mémoire qui seront pérennisés et les artistes, par leur savoir-faire ont participé à l'écriture de l'histoire.

Une histoire de peintres et de tableaux d'artiste

Il s'agit de peintres qui ont produit des tableaux en rapport avec le milieu, mais d'une autre époque si bien que l'on se croit transportés dans un univers enchanteur. Le meilleur exemple, semble-t-il, et que l'on peut considérer comme le plus atypique, c'est Etienne Dinet (1861-1929) devenu quelque temps après son arrivée Nasreddine Dinet, après sa conversion à l'Islam. Sitôt sorti de l'école supérieure des Beaux Arts de Paris, Dinet est venu en Algérie. Il devait être en mal d'exotisme, ou peut-être qu'il avait vu les tableaux des grands peintres : Fromentin, Delacroix, qui l'avaient précédé en Algérie, ou probablement qu'il avait entendu parler de la beauté des paysages ou vu des tableaux de peinture merveilleux.

Etienne Dinet en venant en Algérie a eu l'idée d'aller à Bou-Saâda où il a découvert un paysage superbement beau et il en a été déduit si bien qu'il a décidé d'y rester pour y vivre jusqu'à la fin de ses jours. Le voyage dans le Sud algérien a fait de lui un exilé à vie. Dinet a aimé la vie parmi les Arabes au point d'apprendre leur langue et d'adopter la religion musulmane. Il fait même le pèlerinage à la Mecque.

N'oublions pas de dire que, sorti d'une prestigieuse école des Beaux Arts de Paris, il a été un grand peintre qui s'est inspiré de la vie au quotidien à Bou-Saâda. Des tableaux en polychrome reproduisent fidèlement des scènes tirées de la réalité donnant à voir des hommes assis à même le sol, à l'heure où le soleil décline à l'horizon, au crépuscule du soir, pour voir le



→ Telle est l'impression qui se dégage de ces tableaux de maîtres réalisés avec le grand soin pour permettre à tous les admirateurs de se ressourcer par des voyages dans le temps et l'espace.

croissant de la nouvelle lune à la veille d'un nouveau mois de ramadhan ou pour annoncer la fin du ramadhan. Avec les coups de pinceaux, l'artiste talentueux a reconstitué des moments authentiques, partie intégrante du vécu collectif. Le spectacle est là avec les hommes habillés selon les traditions vestimentaires anciennes : turbans blancs, gandoura en différentes couleurs, pantalons bouffants. L'autre tableau qui a retenu notre attention, c'est celui d'un groupe d'hommes réunis pour faire la prière, ils sont agenouillés, ils sont d'une netteté que l'on pourrait penser à une photographie, mais il s'agit d'une toile en couleurs, Dinet avait le don de peindre différents personnages tels qu'ils sont perçus dans la réalité, il a réalisé des centaines de tableaux qui nous replongent dans Bou-Saâda des premières décennies du siècle passé, mis à part la religion et la langue qui sont restées les mêmes, il n'y a rien de commun avec Bou-Saâda d'aujourd'hui. On aurait souhaité faire un voyage dans le temps, dans ces lieux chargés d'histoire et auprès des personnages qui ont fait le décor magnifique tant admiré par tous : publics et décrypteurs.

Un autre génie du pinceau de la première moitié du siècle dernier

Il s'agit d'Azouaou Mammeri devenu peintre malgré lui. Après être sorti du cours normal de Bouzaréah, il était destiné à la carrière d'instituteur. Il a exercé à Chelghoum El Aid (ex-Chateaudun du Rhumel) puis dans un magnifique village noyé dans la verdure, Toudja, dans la wilaya de Béjaïa. Puis on le retrouve à Gouraya, wilaya de Tipasa. C'est à Gouraya qu'il rencontre un grand peintre auprès de qui, il a découvert sa vocation d'artiste peintre. Mammeri abandonne son métier d'instituteur pour se consacrer à la peinture des grands maîtres sans avoir fait l'école supérieure des Beaux Arts comme Dinet. Il se met à peindre les plus hauts sommets du Djurdjura caressés de soleil, les bords d'oueds

qui lui étaient chers : Takhoukht, Assif Oussaka qu'il réussit à merveille. Pour vivre pleinement sa carrière de peintre, Mammeri a choisi de vivre à Marrakeche, Maroc, pour mieux se consacrer à l'art pictural, et pour vivre il se fait nommer inspecteur de dessin. Le reste du temps, il le consacre à la peinture. Il peint des paysages, des espaces de rencontre comme les marchés en plein air qu'il réussit à rendre admirablement et nettement chacun des personnages qui font la foule cosmopolite : acheteurs, marchands, flâneurs, charmeurs de serpents, musiciens. Il faut beaucoup de talent pour réussir à reproduire chaque personnage tel qu'il est dans la réalité avec sa tenue vestimentaire, sa position au milieu d'un monde bigarré en perpétuels mouvements.

Mammeri a fait un travail digne des grands historiens soucieux de sauvegarder le vécu sous toutes ses formes : Taassast, Assif Oussaka, le premier est le nom d'un chargé d'histoires et en tant qu'espace de rencontres, le deuxième est celui, très important, d'un immense bassin alimenté par l'eau de la rivière où jadis tout le monde allait se baigner, le troisième nom est celui d'une autre rivière très connue de l'armée française qui n'est jamais passée par là sans avoir couru le risque d'un accrochage. Pour un centenaire d'aujourd'hui, ces lieux ont été peints tels que l'artiste les a vus devant lui alors qu'il les peignait comme la djamaâ Elfetna et le souk à Marrakeche où l'artiste a passé les meilleures années de sa vie. Mais le peintre a excellé dans un domaine assez ardu : le portrait. Il a peint tous les siens : ses oncles, des cousins pris sur le vif et ils ont été reproduits impeccablement comme si c'était des photographies, pourtant c'est le travail du pinceau manié admirablement.

Ces tableaux et ceux de Nasreddine Dinet nous invitent à un voyage dans le temps. On imagine la machine à remonter le temps de Jules Verne pour retrouver nos rivières d'antan ainsi que les vieux qui fréquen-

taient nos marchés traditionnels, nos places publiques historiquement marquées ; les hommes et les femmes d'il y a un siècle à Bou-Saâda ou à la montagne où les gens vivaient petitement de galette ou de couscous d'orge ; à l'époque l'orge était l'aliment des plus pauvres.

Les plus nantis avaient du lait, du beurre, il leur arrivait de manger des fruits parce qu'ils élevaient du bétail et cultivaient des vergers qui leur apportaient de quoi pouvoir sortir de l'ordinaire. Cependant, ils ne connaissaient même pas l'électricité et ils étaient loin de penser à la télévision, à l'ordinateur, au portable et à bien d'autres commodités du 21^e siècle. Il faut vraiment aimer cette vie de nos ancêtres pour pouvoir envisager un voyage vers les lieux peints à cette époque.

Il y a beaucoup à apprendre par Mohamed Khedda et M'hamed Issiakhem

Leurs œuvres qui relèvent d'une autre génération et de l'art abstrait restent à décrypter pour ce qu'elles renferment sur l'histoire et les traditions algériennes. On ne les connaît pas suffisamment ou pas du tout tant nous ne les comprenons pas leur langage pictural quelque peu semblable à l'écriture de Kateb Yacine.

On peut dire que Dinet est peintre de formation qui a fait des tableaux admirables qui ont contribué à la connaissance de l'histoire de la population de Bou-Saâda. Il en est de même de Azouaou Mammeri, avec cette différence qu'il est devenu peintre malgré lui, il a découvert miraculeusement qu'il était peintre d'un talent rare alors qu'il avait été formé pour le métier d'enseignant. Ses tableaux sont les témoins d'un temps qu'on aurait voulu connaître plus, tant il recèle d'éléments historiques. Mohamed Khedda et M'hamed Issiakhem sont des génies de l'écriture picturale moderne qu'il faut apprendre à lire.

Boumediene Abed

Mots fléchés

Immerge Parcs animaliers		Bitume Club phocéén		Il fait partie des intimes		Argent familial fin prêt pour la revue		Courbures
				Joua gros Ennuyer				
Editer Ile vers Oléron								
		Il peut être répété en riant Rassasié			Cime pointue			
Accessoire sportif	Craies à dessin Une appa- rente							
					Centilitre Anarchistes			Loupée
Relater le passé Surveillé dis- crètement								
				Interjection enfantine Pronom réfléchi				Hors de lim- ites du court
Indication de lieu			Chaussure de bois Absorbé					
		Illusion visuelle						
Bouclier Médiéval				Offre un der- nier sommeil à brassens				

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8
I								
II								
III								
IV								
V								
VI								
VII								
VIII								
IX								
X								
XI								
XII								

HORIZONTALEMENT

I. Bagou pas toujours de bon goût. II. Boîte à cocos. III. Egouttoir à bouteilles. Fleuve parsemé d'oasis. IV. Exemples de vertu. V. Marron ou chocolat. Sur la rose des vents. VI. Castro à La Havane. Il est honoré en Bigorre. VII. Port du Japon. VIII. Contribution collective. Fixa pour éviter le jeu. IX. Perdre son assiette. X. Un prince en exil. Fétide, c'est une résine. XI. Héros de B. Brecht. Explorer le terrain. XII. Dites dans le détail.

VERTICALEMENT

1. Il broie du noir. 2. Il sert à montrer. Terme de reconnaissance. Intensité sonore. 3. Clos pour délibérer. Vérité indiscutable. 4. Purifiés. Stupide, sauf en Grèce. 5. Juste un petit tour. Qui a la taille bien prise. Abréviation de l'astate. 6. Il est souvent bouché. Ses adeptes ont une main de fer. 7. Bête du harpail. Il mettait au supplice. Il éduqua les jeunes filles. 8. Humanistes hollandais. Fait face dès qu'on a la pièce.

Mot mystère

ARRETER	ETROITE	SCOOTER	D E T O U R E C U L E R O U T E
BORDURE	ILOTIER	SENTE	R O U E E E N I D E P A S S E R
BRUIT	IMPASSE	TAXI	E I P E R I F A E M P I E R R E
CAILLASSE	INTERDIT	TELESCOPER	P E A D E T I L C R O I S E R N
CROISER	MORT	TOURNANT	O L V A I E L B L Y O R N L N E
CYLINDRE	MULETIER	TOURNER	C L E C N L E M I V L R T B O S
DECLIVITE	ORNIERE	TRONCON	S E R O R U R E V N U I R U C I
DEPASSER	PAVER	VITESSE	E U Q R O M E R I O T U N O N R
DETOUR	RAIDILLON	VOIE	L R E S A R C E T M I E O D O P
DOUBLER	RALENTIR	VOITURE	E R U D R O B I E T P T R F R M
EBOUEUR	RAMPE		T N A N R U O T S T E A U D T E
ECRASER	RANGER		R A N G E R R O S R N P S R I N
EMPIERRE	RECYLER		O A X E T O I L E C N E S S E T
EMPRISE	REMBLAI		I A M I E C A I L L A S S E E R
ENFILER	REMORQUE		T C T P R A L E N T I R I O N E
ENTREE	ROCADE		E B O U E U R A I D I L L O N E
ESSENCE	ROUE		
ETAPE	ROUTE		
ETOILE	RUELLE		

Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

«L'éclat de rire est la dernière ressource de la rage et du

Est-ce le mot :
A : Courage ? B : Désespoir ? C : Rire ?

(Proverbe Victor Hugo)

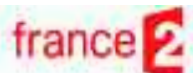
Solutions du numéro 495

<p>Mots fléchés</p> <p>Horizontalement : O - S - A - T - TRIE - BURE - N - CARTON - BEC - REINE - RECULER - LAIC - VI - V - MAIRESSE - LE - MURAI - USEE - BTS - ETE - ECLOT - EST - BETE.</p> <p>Verticalement : T - B - L - L - E - ORNE - AMEUTE - I - CRIA - SES - SEC - ECIME - T - ARC - RUEE - ABREUVER - CB - UTILISABLE - TRONE - SITOT - ENERVE - STE.</p>	<p>Mots croisés</p> <p>Horizontalement : TAJMAHAL - OLEIFERE - U - TEFLON - RA - NUANT - DOC - TS - E - ECHUS - CS - F - ER - CA - RP - EPONA - ALGERIEN - NIA - ON - D - C - IM - GIE - EN - MASOS.</p> <p>Verticalement : TOURDEFRANCE - AL - AOC - PLI - N - JET - CHE - GAI - MIEN - UREE - MM - AFFUTS - PRO - A - HELAS - COINGS - ARON - CANE - IO - LENTES - ANDES.</p>	<p>Le mot manquant</p> <p>«Les rivières ne se précipitent pas plus vite dans la mer que les hommes dans l'erreur.»</p> <p style="text-align: right;">(Proverbe Voltaire)</p>	<p>Mot mystère</p> <p>GLOBE</p>
---	--	---	--

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.50 C'est Canteloup
20.55 Nos chers voisins
21.05 Taxi 2
22.50 Les experts



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.40 Et vous, comment ça va ?
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.40 Basique, l'essentiel de la musique
21.05 100 ans des comédies musicales



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
13.35 Noël tous les jours
15.45 Mini macho
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.25 Scènes de ménages
21.50 This Is Us
22.40 This Is Us
23.25 This Is Us



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
23.50 Rex

13.55 Rex

14.25 Rex

15.05 Le Renard

16.45 Personne n'y avait pensé !

17.10 Questions pour un champion

19.20 Plus belle la vie

21.05 Les fantômes du Havre

22.35 Les sources assassines

23.55 Réseau d'enquêtes



16.00 Le point
19.40 Tout le monde veut prendre sa place
21.00 Complément d'enquête
22.38 Cérémonie de clôture du Festival du film francophone d'Angoulême



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
19.50 Un dîner presque parfait
21.05 Le Marrakech du rire 2019



13.20 This Is Us
14.00 This Is Us
14.40 Yéti & Compagnie
16.35 Darkest Minds
18.35 The Tonight Show Starring Jimmy Fallon
19.00 Ligue 1 Conforama
21.00 Bonne nuit Blanche
23.50 Les sauvages



19.10 L'amour c'est mieux
18.56 La voie de l'ennemi
20.50 Arbitrage
22.34 Aquaman



18.20 Section de recherches
19.25 Palmashow : Very bad blagues
21.05 Jeff Panacloc perd le contrôle !
23.15 Jeff Panacloc, l'extraordinaire aventure



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
15.35 Maigret
17.25 Maigret
19.05 Les contes des 1001 darkas
19.50 Les contes des 1001 darkas
21.00 Enquête sous haute tension
22.15 Enquête sous haute tension



16.30 Minikeums
17.59 Les Minikeums
19.00 Les Minikeums
21.00 Coeur de dragon : la bataille du coeur de feu
22.30 Coeur de dragon : la malédiction du sorcier



18.45 Gangsta
20.40 En coulisses Ciné+
20.45 Les + de la redac'
20.50 Arès
22.08 Matrix révolutions



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars

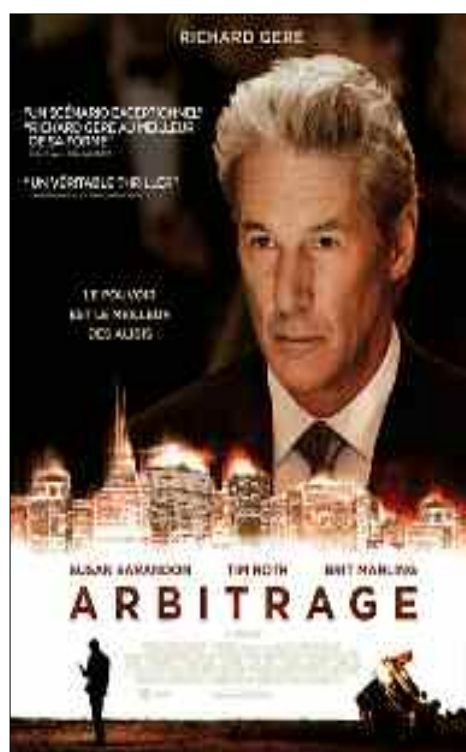


21.30 Le club Eurosport
22.00 Jeux olympiques : Home of the Olympics
22.30 Jeux olympiques : Home of the Olympics9
23.00 Drive
23.45 Le Cap d'Agde_Perpignan (196,5 km)



19.45 Arte Journal
20.05 28 minutes
21.55 Partir
22.50 Zero Dark Thirty
23.05 La région sauvage

Sélection



TF 1 - 21.05
Taxi 2

Film d'action de Gérard Krawczyk

→ Daniel et son taxi marseillais survitaminé reprennent du service pour contrecarrer les plans d'impitoyables yakuzas qui séquestrent un ministre japonais en visite officielle. Il en va des intérêts supérieurs de la France.

Ciné Premier - 20.50
Arbitrage

Thriller de Nicholas Jarecki

→ Magnat de la finance, Robert Miller semble être l'homme idéal, riche, beau, mari et père de famille modèles. Trop beau pour être vrai ? De sombres affaires mettent bas le masque... Puissant magnat de la finance new-yorkaise, Robert Miller semble être l'homme idéal, riche, beau, mari et père de famille modèle.



Ciné Frisson - 20.50
Arès

Film de science-fiction de Jean-Patrick Benes

→ A Paris, en 2035, le dopage est devenu légal. Le corps humain est une marchandise. Un laboratoire pharmaceutique cherche un cobaye pour tester son nouveau produit. Il jette son dévolu sur Reda, qui gagne sa vie en combattant sur un ring. Puissant physiquement, il est le seul capable d'assimiler le produit. Pendant ce temps, la colère gronde dans les rues.

CHRONIK
par Herbé

MÉCHANT ALIEN !

En 1979, le septième art a fait la connaissance d'un certain Alien, monstre extra-terrestre ne portant pas vraiment dans son cœur les malheureux humains croisant son chemin. Résultat ? Un film instantanément culte, véritable modèle dans le domaine de l'horreur pure mêlée à la SF. Évidemment, beaucoup ont essayé de l'égaliser, mais aucun n'a réussi... si ce n'est peut-être « Predator » en 1987. Lancés en grande pompe par le producteur Joe Silver, le film décide de se démarquer au maximum de son aîné. L'espace et les astronautes ont ici laissé place à la jungle et à une unité d'élite, chargée de récupérer le ministre du cabinet présidentiel, en pleine zone de guérilla en Amérique Centrale. Problème : les soldats surentraînés se retrouvent bientôt aux prises avec une entité inconnue, particulièrement violente. Nouveau venu dans le domaine de l'action, John McTiernan orchestre un duel surdimensionné et ultra-immersif dans une jungle plus vraie que nature. Comme l'avait fait Ridley Scott pour « Alien », McTiernan décide avant tout de créer une vraie atmosphère afin d'intensifier le climat de terreur. Mais à la différence de son lointain cousin, qui ne bénéficiait d'aucune star au casting, Predator est ici mené par Arnold Schwarzenegger. On aurait pu croire que le film aurait perdu en suspense avec un héros taillé comme un spartiate, mais justement le principe du film est de le mettre à mal... et pas qu'un peu. Plus le film avance, plus la peur et la douleur se répandent sur le visage du musculeux acteur, qui s'en sort très bien. Le principe du film repose sur un crescendo qui culmine lors d'une dernière partie anthropologique, où l'homme doit finalement fusionner avec la nature pour devenir l'égal de son adversaire. D'une virtuosité rarement atteinte, Predator s'impose comme l'un des grands huit les plus impressionnants de mémoire d'homme.

FESTIVAL PORTAIL NUMÉRIQUE DU COURTS-MÉTRAGES

PROJECTION DE 33 FILMS À L'ÉDITION DE JUIN

Pas moins de 33 films de huit pays participeront à l'édition de juin du festival cinématographique virtuel portail numérique du courts-métrages, a indiqué mardi le directeur du festival, Dalil Belkhouir. Lancé la première fois en avril passé à Annaba comme initiative innovante d'animation culturelle adapté au confinement sanitaire imposé par la lutte contre l'épidémie du nouveau coronavirus, le festival a connu dans son édition suivante du mois de mai la participation de 16 courts-métrages de six pays arabes et européens, a déclaré son directeur.

Manifestation mensuelle initiée par la direction locale de la culture avec le concours de la maison de la culture Mohamed-Boudiaf et plusieurs associations artistiques, le festival est une opportunité aux jeunes cinéastes amateurs de faire connaître leurs œuvres et leurs talents, selon la même source.

Les jeunes cinéastes participant à l'édition de juin représentent l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Syrie, l'Irak, la Mauritanie et le Congo.

Les œuvres en lice seront visionnées à partir du 25 juin par un comité de jury composé de scénaristes, de réalisateurs et de spécialistes du montage de plusieurs pays et les noms du lauréats des prix du festival seront annoncés le 1^{er} juillet, est-il noté.

R. C.

CNRA

AMEL SOLTANI NOMMÉE DIRECTRICE

La ministre de la Culture, Malika Bendouda a présidé, lundi, la cérémonie d'installation de l'universitaire Amel Soltani au poste de directrice du Centre national de recherche en archéologie (Cnra) en remplacement de l'archéologue Toufik Hammoum, indique un communiqué du ministère. A cette occasion, la ministre a exprimé le souhait de «dynamiser ce centre de recherche» et de le hisser vers un haut niveau scientifique. Titulaire d'un doctorat en archéologie et spécialisée dans les pièces de monnaie anciennes, Amel Soltani avait dirigé la cellule de recherche du musée nationale des antiquités et des arts islamiques avant d'être nommée à la tête du musée national Cirta de Constantine.

R. C.

Parc national du Djurdjura

Un site menacé par le tourisme de masse

→ **Le parc national du Djurdjura (PND), classé par l'Unesco réserve de biosphère en 1997, subit depuis le milieu des années 2000 une forte pression et une agression anthropiques qui se sont accentuées ces dernières années menaçant sérieusement son biotope fragile.**

Le tourisme de masse que subit cet espace, classé parc national en 1983 et situé dans une région montagneuse très accidentée d'une superficie totale de 28 890 ha qui s'étend sur les wilayas de Tizi-Ouzou et de Bouira, est fortement décrié par les autorités chargées de sa protection, des écologistes et spécialistes, qui dénoncent la pollution générée par les visiteurs qui y laissent tout type de déchets.

Par ignorance ou par insouciance, des randonneurs et des campeurs non accompagnés par des guides professionnels et qui ne disposent pas d'une autorisation dûment délivrée par les services du PND, fréquentent des endroits interdits au camping ou d'accès au large public, tel que la zone centrale réservée à la recherche. Ils y dressent leurs tentes, allument du feu en pleine forêt, coupent des branches, voire des arbres et repartent en laissant leurs déchets derrière eux.

Le chef de secteur de Tala Guilef (Tizi-Ouzou) du PND, Abdellaziz Mahdi, a regretté cette situation. «Il y a des espaces réservés aux campings que des campeurs ne respectent pas préférant s'installer en forêt, un endroit qui n'est pas approprié au camping. Ils y laissent des déchets et allument le feu, ce qui constitue une menace pour cet espace protégé», a-t-il dénoncé.

«Nous recevons beaucoup de monde surtout le week-end. Nous sommes constamment sur le terrain pour sensibiliser et orienter les campeurs vers les espaces appropriés, à l'instar des pelouses», a indiqué le même responsable qui a cité, entre autres sites de camping dans la région de Tala Guilef, celui d'Ifri Ihemaden adapté à ce loisir avec des grottes pour s'abriter d'une éventuelle tempête et qui devient en hiver une piste de ski.

Pour inciter les visiteurs du parc national du Djurdjura à respecter la réglementation régissant les parcs nationaux en matière de fréquentation des écosystèmes et des habitats naturels et à la préservation de ce site riche en espèces faunistiques et floristiques endémiques, le secteur de Tala Guilef envisage de lancer prochainement, en coordination avec le groupement de la Gendar-



merie de Tizi-Ouzou une campagne de sensibilisation en direction des randonneurs et campeurs.

Le conservateur des forêts de Tizi-Ouzou, Youcef Ould Mohammed, a rappelé de son côté, que le camping en milieu forestier est «strictement interdit, car il peut causer une dégradation du milieu naturel lorsque les groupes de campeurs ne sont pas encadrés par des professionnels».

Ce même responsable a déploré le «manque de civisme relevé chez certains randonneurs et campeurs dans le milieu forestier qui laissent sur place toute sorte de détritus». Il a aussi soulevé le problème des randonnées et campings non étudiés en expliquant que «parfois nous voyons sur les réseaux sociaux des appels à regrouper 500, voire 600 personnes pour une randonnée, ceci est un non-sens en plus du fait qu'il est difficile d'encadrer autant de personnes pour une randonnée dans un site montagneux très accidenté et où l'intervention des secours est difficile», a-t-il observé.

M. Ould Mohammed a indiqué que «normalement un groupe de randonneurs ne doit pas dépasser les 25 personnes au maximum, il doit maîtriser et respecter les mesures de sécurité et être accompagné par un guide formé et compétent», a-t-il insisté.

Guide de montagne professionnel et fervent défenseur du Djurdjura, Lounes Meziani a indiqué que le Djurdjura qui regorge de sites exceptionnels et qui n'est pas seulement ce patrimoine naturel disposant de richesses faunistiques, floristiques, historiques, culturelles, culturelles et sportives

«ne doit jamais et en aucun cas, être victime de sa notoriété».

Plusieurs dégradations observées

M. Meziani a déploré les agressions qu'a déjà subies le parc national du Djurdjura, dont «l'ouverture sans autorisation, par un village, d'une route qui a éventré le Djurdjura en plein massif central, à Alma en traversant sa pelouse alpine située à 1 650 m d'altitude, défigurant le Djurdjura et polluant, par les centaines de véhicules qui le traversent, ce site naturel rare avec ses animaux sauvages, son avifaune et sa pelouse extrêmement vulnérables».

Lounes Meziani a aussi rappelé le «méga bivouac organisé en novembre 2018 à Aswel, suite à un appel d'un groupe et qui a rassemblé environ 800 personnes, détruisant la pelouse et laissant des déchets sur place».

A cela s'ajoute l'incendie qui s'est déclaré en pleine cédraie de Tala Guilef en juillet 2019 qui a nécessité la mobilisation de moyens aériens pour renforcer l'intervention au sol afin de préserver ce patrimoine forestier.

Ce guide de montagne a, en outre, cité la dégradation de «la grotte du macchabée», dans la région d'Ain El Hammam, où s'y trouve depuis des siècles un corps humain momifié grâce aux conditions naturelles de ce lieu, mais dont il ne reste presque plus rien, car profané par des visiteurs inconscients».

Selon lui, «le confinement pour limiter la propagation du Covid-19 nous a rappelé que l'homme est l'ennemi de la na-

ture lorsque son comportement n'est pas en harmonie avec elle. En voyant comment nos espaces naturels ont repris leurs droits, avec la réapparition d'animaux dans des sites où on ne les voyait plus, les plantes qui poussent à profusion et des oiseaux qui planent en toute quiétude».

M. Meziani a observé que «si on veut faire des randonnées, de l'escalade, du bivouac et des pique-niques, il faut se mettre à l'évidence que le PND est une réserve de biosphère reconnue internationalement et seuls les bonnes manières et conduites responsables, dans le cadre du respect de ces lieux naturels magiques et uniques et de leurs préservations, nous permettront de les léguer à nos enfants et petits enfants».

Il déplore les agressions qu'a déjà subies le parc national du Djurdjura, dont «l'ouverture sans autorisation, par un village, d'une route qui a éventré le Djurdjura en plein massif central, à Alma en traversant sa pelouse alpine située à 1 650 m d'altitude, défigurant le Djurdjura, et polluant, par les centaines de véhicules qui le traversent, ce site naturel rare avec ses animaux sauvages, son avifaune et sa pelouse extrêmement vulnérables».

Soulignant que le PND ne dispose pas de moyens humains et matériels suffisant pour bien couvrir l'étendue du parc, il a ajouté, s'adressant à ceux qui polluent avec leurs déchets cette réserve de biosphère, que «les agents du PND n'ont pas été recrutés pour nettoyer leurs saletés», d'où l'appel au civisme des citoyens.

R. C.

vie pratique

INFOS VOLS

HORAIRES VALABLES



DÉPARTS

Alger vers

Paris (Charles De Gaulles), 07h35
Lille, 08h45
Lyon, 09h50
Marseille, 11h30
Bamako, 18h30
Dakar, 20h45
Genève, 18h11
Istanbul, 11h30, 12h00
Londres, 10h05
Genève, 10h00
Rome, 10h40
Barcelone, 16h45
Madrid, 09h55
Montréal, 14h45
Le Caire, 09h30
Dubai, 16h30
Casablanca, 09h45
Tunis, 16h00
Damas, 20h00
Aman, 16h00
Beyrouth, 16h00
Francfort, 10h30
Moscou, 16h20
Niamey, 20h50
Nice, 08h10
Nouakchott, 21h15

DÉPARTS

Oran vers

Alicante, 14h45
Bruxelles, 09h00
Casablanca, 07h45
Djeddah, 17h00
Lyon, 08h50
Marseille, 09h00, 12h45
Oujda, 8h00, 18h25
Paris Orly, 08h30
Toulouse, 09h00

DÉPARTS

Annaba vers

Lyon, 11h00
Marseille, 08h00
Paris, 23h00

DÉPARTS

Sétif vers

Lyon, 09h30, 14h40
Paris Orly, 07h 55, 19h25

DÉPARTS

Batna vers

Marseille, 10h30
Paris, 10h15

DÉPARTS

Béjaïa vers

Marseille, 08h30
Paris, 09h20
Lyon, 13h30

DÉPARTS

Biskra vers

Paris, 10h10

DÉPARTS

Constantine vers

Marseille, 08 h 00
12 h 30
Paris, 13h00
Nice, 07h55
Mulhouse, 10h15
Lyon, 07h50

Tunis, 16h00

DÉPARTS

Chlef vers

Marseille, 13h00

DÉPARTS

Tlemcen vers

Paris Orly, 08h45

DÉPARTS

Tamanrasset vers

Paris Orly, 02h45

LIGNES INTÉRIEURES

Alger vers

Annaba, 09h30, 15h50, 16h00, 17h30
Constantine, 06h00, 13h10, 14h50, 17h30, 20h00, 21h45, 22h10
Oran, 06h00, 11h00, 11h30, 17h45, 19h30, 20h50
Sétif, 08h00, 15h45
Ghardaïa, 07h00
18h30
Jijel, 08h10, 09h00
In Salah, 13h00
H.Messaoud, 06h45, 07h40, 18h00, 19h00, 20h45



DÉPARTS

Alger vers

Paris (Charles De Gaulles), 07h35
Lille, 08h45
Lyon, 09h 50
Marseille, 11h30
Bamako, 18h30
Dakar, 20h45
Genève, 18h11
Istanbul, 11h30
Londres, 10h05
Genève, 10h00
Rome, 10h40
Barcelone, 16h45
Madrid, 09h55
Montréal, 14h45
Le Caire, 09h30
Dubai, 16h30
Casablanca, 09h45
Tunis, 16h00
Damas, 20h00



DÉPARTS

Rome vers

Alger, 13h40

Rimini vers

Alger, 11h00



DÉPARTS

Madrid vers

Alger, 13h00, 12h30, 13h00

Barcelone vers

Alger, 19h05

Alicante vers

Oran, 16h45



DÉPARTS

Caire vers

Alger, 15h30



DÉPARTS

Paris vers

Alger, 08h05, 11h55,

19h10

Paris vers

Annaba, 15h55, 16h50

Paris vers

Béjaïa, 12h55

Paris vers

Constantine, 16h35

Paris vers

Oran, 12h55

Bordeaux vers

Alger, 18h40

Marseille vers

Alger, 14h15

Marseille vers

Annaba, 10h30

Marseille vers

Batna, 13h00

Marseille vers

Béjaïa, 11h00

Marseille vers

Constantine, 10h30, 15h15

Marseille vers

Oran, 11h45, 15h40

Metz vers

Alger, 12h25, 15h30

Nice vers

Alger, 10h50

Nice vers

Constantine, 10h20

Lille vers

Alger, 12h30

Lyon vers

Alger, 13h00

Annaba, 13h50

Béjaïa, 10h40

Constantine, 16h15

Oran, 12h05

Sétif, 12h15



DÉPARTS

London vers

Alger, 14h05



DÉPARTS

Casablanca vers

Alger, 11h40

Casablanca vers

Oran, 09h10



DÉPARTS

Oujda vers

Alger, 18h15, 18h35

Dubai vers

Alger, 03h05

Djeddah vers

Alger, 03h40

Djeddah vers

Oran, 01h45



DÉPARTS

Tunis vers

Alger, 10h20, 15h50, 18h20

Constantine, 17h35

Météo



Jeudi 25 juin :
30°C

→ Dans la journée :

Ciel dégagé
max 28°C ressentie 24°C
Vent modéré de sud

→ Dans la nuit :

Ciel dégagé
19°C ressentie 20°C
Vent modéré d'ouest

Alger :

Lever du soleil : 05:30
Coucher du soleil : 20:14

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage gaz :

021.68.44.00

Dépannage électricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENTMV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

santé

Contre les trous de mémoire, mangez des pistaches

→ Une consommation quotidienne de noix, de pistaches et de cacahuètes améliorera la mémoire et d'autres fonctions cérébrales.

Les médecins nous avaient déjà appris que manger des noix tous les jours est bon pour la santé de notre intestin et pour notre taux de cholestérol. Une nouvelle étude affirme qu'une consommation quotidienne de noix et de pistaches est également bénéfique pour nos capacités cognitives.

Les noix stimulent certaines fréquences cérébrales

Ce sont les chercheurs qui ont découvert que les pistaches et les noix stimulaient certaines fréquences cérébrales. Les chercheurs ont



étudié des consommateurs d'amandes, de noix de cajou, d'arachides, de noix de pécan, de pistaches et de noix. Des électroencéphalogrammes (EEG) ont permis de mesurer la force des signaux d'ondes cérébrales dans différentes parties du cerveau. Les pistaches, par exemple, ont produit la plus grande ré-

ponse aux ondes gamma, ce qui est essentiel pour améliorer le traitement cognitif, la rétention d'information ou l'apprentissage. Cette étude fournit des résultats significatifs et démontre que les noix sont aussi bonnes pour votre cerveau que pour le reste de votre corps.

Recette du jour

MADELEINES AUX YAOURTS

INGRÉDIENTS

- 2 yaourts de bananes
- 8 œufs
- 4 verres à thé de sucre
- 2 verres à thé d'huile
- Le zeste de 2 citrons
- 3 sachets de levure pâtisnière
- 1 sachet de sucre vanillé
- 6 verres à thé de farine

Garniture

- La noix de coco
- La confiture d'abricot

Préparation

Dans un saladier, battre le sucre et les œufs à l'aide d'un



battre électrique jusqu'à ce que le mélange blanchisse, ajouter les yaourts, le zeste de citron, le sucre vanillé, la

levure, bien mélanger, ajouter peu à peu la farine tamisée et bien mélanger jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Mettre les caissettes de papier à pâtisserie dans des moules individuels et y verser la préparation (ne remplir qu'au trois quart). Démouler les madeleines sur une grille et les garnir chaud avec la confiture d'abricot et la noix de coco.

Horaires des prières

Jeudi 4 dhou el qada 1441 :

25 juin 2020

Dhor12h50

Asser16h42

Maghreb20h14

Icha21h52

Vendredi 5 dhou el qada 1441 :

26 juin 2020

Fedjr03h38

Kheireddine Zetchi (FAF) : «Pas de champion en cas d'arrêt définitif de la compétition»

→ Le président de la Fédération algérienne de football, Kheireddine Zetchi, a écarté mardi l'idée de désigner le champion de la Ligue 1, dans le cas où la compétition, suspendue depuis mi-mars en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, serait arrêtée à la 22^e journée.

«Dans le cas où l'option d'arrêter le championnat à la dernière journée sera prise, je ne considère pas qu'on doit déclarer un champion, parce que le championnat ne s'est pas terminé. Un champion est celui qui va au terme de la compétition, c'est-à-dire jusqu'à la 30^e journée. Par contre, on va devoir désigner des représentants pour les compétitions africaines, et c'est à ce moment-là qu'il faudra tenir compte du classement avant l'arrêt de la com-



■ Désigner les relégables, un vrai casse-tête chinois pour la FAF. (Photo > D. R.)

pétition», a-t-il indiqué sur les ondes de la Radio nationale. La saison footballistique 2019-2020, suspendue depuis le 16 mars en raison du Covid-19, reprendrait ses droits après «la levée du confinement et autorisation de rassemblements», comme décidé lors de la récente réunion du bureau exécutif de la FAF. Avant la suspension du championnat (22^e journée), le CR Belouizdad occupait la tête du classement avec 40 points en plus d'un match en retard, devant l'ES Sétif et le MC Alger, qui comptent 37 points chacun, mais avec un match en moins pour le «Doyen». «La meilleure option est de reprendre la compétition, mais dans le cas contraire nous allons choisir parmi les moins mauvaises solutions. Nous allons faire participer

les clubs, qui sont un élément incontournable à la solution. Deux options se présenteront alors : arrêter le championnat en déclarant une saison blanche, ou bien arrêter le championnat avec le classement de la dernière journée. La décision va pouvoir être validée par le bureau fédéral, mais il ne s'agit nullement d'une décision administrative», a-t-il ajouté. Avant d'enchaîner : «Nous allons inviter les clubs à décider à la majorité, nous sommes dans un contexte démocratique, où il faut faire participer tout le monde à la décision. Ainsi, la majorité aura le droit d'exprimer sa décision. On va ensuite entériner ladite décision».

Désigner les relégables, un vrai casse-tête chinois

Interrogé sur quelle base l'instance fédérale va s'appuyer en cas d'arrêt de la compétition, à la 22^e journée, Zetchi a estimé qu'il serait injuste de faire reléguer le dernier du classement, alors qu'il restait encore huit journées à disputer. «Pour la relégation, il va falloir bien réfléchir, car sincèrement ça serait injuste de reléguer celui qui est dernier à la 22^e journée, alors que le championnat n'est pas terminé. Il a un droit de se défendre. En huit journées, le dernier peut espérer se maintenir. Je ne suis pas favorable

aux décisions administratives, sauf lorsqu'il s'agit d'une décision de la DCGF (Direction de contrôle de gestion et des finances) ou des instances pareilles.

En cas de reprise de la compétition, le président de la FAF a appelé les clubs à rationaliser leurs dépenses, dans l'objectif d'appliquer le protocole sanitaire.

«Il va falloir s'habituer à vivre avec le virus. Si demain, nous recevons les aides de la FIFA ou celle de la CAF, il va bien falloir les distribuer, j'espère qu'elles seront utilisées à bon escient. Les clubs doivent puiser dans leurs budgets, il doit y avoir une révision de la politique salariale pour que justement ils mettent plus de moyens dans la réalisation de ce protocole sanitaire, car ça y va de la santé de leurs joueurs», a-t-il souligné. «Nous avons décidé de mettre les compétitions en veille jusqu'au feu vert des autorités et des services sanitaires, c'est clair, net et précis.

Il va bien falloir reprendre un jour la saison, celle d'aujourd'hui, ou bien celle de l'exercice 2020-2021, tout en respectant le protocole sanitaire qui va accompagner notre quotidien», a-t-il enchaîné.

Enfin, Kheireddine Zetchi a fait état d'un «retour progressif à la normale», en cas de reprise ou bien en vue de la saison prochaine, dans le cadre de la présence des supporters dans les enceintes sportives.

«En cas de reprise, le mieux est de reprendre à huis clos, c'est une certitude. Ensuite, nous allons nous pencher sur un retour progressif du public, avec un nombre limité, une fois que la situation sanitaire sera maîtrisée, en permettant par exemple la présence de 2 000 à 3 000 supporters dans le stade, tout en se concertant avec le ministère de la Jeunesse et des Sports. Il faut être vigilant et prudent, car ce virus est très contagieux et peut avoir des formes très sévères».

R. S.

Equipe nationale «Belmadi décidera de son avenir après le Mondial-2022»

→ Le sélectionneur de l'équipe nationale de football Djamel Belmadi, tranchera sur son avenir à la tête des «Verts», à l'issue de la Coupe du monde 2022, a affirmé mardi le président de la Fédération algérienne Kheireddine Zetchi.

«Je peux vous assurer que depuis le sacre africain en 2019, Belmadi a reçu des offres très alléchantes sur le plan financier. Il prendra une décision sur son avenir après le Mondial-2022. Son défi est de qualifier l'Algérie à la Coupe du monde au Qatar. Nous avons une grande stabilité au niveau de la sélection A. Je demande à tout le monde d'être derrière cette fédération quelles que soient les personnes, en dehors des conflits, et de laisser l'intérêt de l'Algérie au-dessus de toute considération. Aujourd'hui, nous n'avons pas l'impression d'être champions d'Afrique, d'avoir cette fierté de capitaliser ce sacre», a-t-il déclaré.

Belmadi (44 ans) s'était engagé avec la FAF en août 2018 en remplacement de Rabah Madjer pour un contrat qui court jusqu'à la Coupe du monde 2022 au Qatar. Pour sa première année sur le banc des «Verts», l'ancien capitaine des Verts a réalisé l'exploit de mener l'équipe nationale à la victoire finale lors de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019, disputée en Egypte. «Belmadi a un attachement extrêmement

fort avec son pays. Il a un amour pour ce pays qui est vraiment indescriptible. Aujourd'hui, l'Algérie peut se targuer d'avoir l'un des meilleurs sélectionneurs au monde. Sincèrement, je suis frappé par sa rigueur dans le travail et son professionnalisme. Je ne suis pas au courant de tous ces contacts, Djamel est quelqu'un de discret, encore plus quand il s'agit de son pays», a-t-il ajouté.

Libre circulation des joueurs de l'UNAF : la FAF va discuter avec la FTF

Par ailleurs, la FAF va discuter avec son homologue tunisienne en présence de la Confédération africaine, «pour trouver une solution» concernant la décision de la FTF de considérer le joueur algérien comme un élément local dans le championnat tunisien, dans le cadre d'un accord de principe retenu en 2018 par l'Union nord-africaine de football, a ajouté Kheireddine Zetchi.

«Nous avons formulé une réclamation. Nous sommes appelés à discuter avec la FTF, en présence de la CAF, pour trouver une solution. Si nos amis tunisiens veulent maintenir cette décision, ce sera sans les joueurs algériens. On ne peut pas faire partie de cet accord si on n'est pas d'accord», a-t-il indiqué. ■

Sondage FIFA

Mahrez, meilleur footballeur algérien de l'histoire

→ L'international algérien de Manchester City, Riyad Mahrez, a été largement élu meilleur footballeur algérien de l'histoire, selon un sondage organisé par la Fédération internationale de football (FIFA).

Le capitaine des «Verts» s'est imposé en récoltant 48,8% des voix des votants, devant l'ancienne star du FC Porto, Rabah Madjer (27,4%). Lakhdar Belloumi et Mustapha Dahleb, avec respectivement 12,2% et 11,6%, suivent derrière.

«Très large victoire de Riyad Mahrez qui, pour vous, est sans hésitation le meilleur footballeur algérien de l'histoire», a écrit l'instance internationale sur son compte Twitter.

Beaucoup de noms de footballeurs algériens ont été proposés par les internautes, mais Mahrez, Madjer, Bel-

loui et Dahleb ont été les plus mentionnés, précise la FIFA.

Le milieu offensif des «Cityzens» a largement contribué au sacre africain remporté par les «Verts» lors de la CAN-2019 disputée en terre égyptienne avec notamment un but d'anthologie inscrit sur coup-franc contre le Nigeria (2-1) en demi-finales.

Sacré deux fois champion d'Angleterre avec Leicester et Manchester City, Mahrez est en train de réaliser de bonnes choses en Premier League à l'occasion de sa deuxième saison sous les couleurs des «Cityzens», qualifiés pour les quarts de finale de la Coupe d'Angleterre et proches des quarts de la Ligue des champions.

Lundi, il a brillé avec City en inscrivant un doublé lors de la large victoire (5-0) en championnat contre Burnley. ■

EN DEUX MOTS

L'entraîneur Di Biagio encense Farès

L'entraîneur de la SPAL, Luigi Di Biagio, a encensé l'international algérien Mohamed Farès, «un de ces joueurs qui peuvent évoluer dans plusieurs postes», avant d'affronter Parme mardi soir pour le compte de la 27^e journée du championnat d'Italie de football.

«J'ai une idée précise sur lui, pour moi c'est un arrière latéral dans mon dispositif. Mais il peut être aussi un ailier dans un 4-4-2. Ça dépend qui est l'autre arrière et qui sont les autres joueurs», a déclaré Di Biagio.

«(Mohamed) est un de ces joueurs qui peuvent évoluer dans plusieurs postes. Il sort d'une période où il s'entraînait en aparté et je l'ai vu bien meilleur lors des derniers jours. On verra ce qui se passera» mardi soir face à Parme, a ajouté l'ancien sélectionneur de l'Italie U21.

Dans le viseur de plusieurs équipes après la Coupe d'Afrique des nations-2019, remportée par les «Verts» en Egypte, le latéral gauche algérien était sur le point de signer à l'Inter Milan, avant de contracter une grave blessure au genou qui allait l'empêcher de rejoindre la Lombardie.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.

Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef :

Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL Tirage : 2500 exemplaires

16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE. Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct
Sondage FIFA

Mahrez, meilleur footballeur algérien de l'histoire

le match à suivre
Kheireddine Zetchi

«Pas de champion en cas d'arrêt définitif de la compétition»

football
Equipe nationale

«Belmadi décidera de son avenir après le Mondial-2022»

Les sports collectifs et individuels dans les couloirs de l'optimisme ?



→ **Incontestablement, le football fait de l'ombre aux autres disciplines. Presque personne ou très peu n'en parle ou évoque ces disciplines qui se bagarrent pour se frayer un chemin dans ce monde médiatique. Vrai ou faux, le débat peut être ouvert. Pourquoi pas ?**

■ Les sports-co ont aussi leur place dans les médias...

(Photo > D.R.)

Une occasion d'évoquer ces sports collectifs. Pourtant, la part imprévisible du sport, la fidélité aux clubs et la présence de stars constituent un ensemble irrésistible qui permet de battre des records d'audience et de séduire les annonceurs. Aujourd'hui, explique un expert de «valeur sportif», seul le sport professionnel, les diverses disciplines sportives sont très inégalement représentées dans les médias. La seule et unique raison est que la situation du football est exceptionnelle et domine l'ensemble des espaces d'information et de communication. Des émissions de télé et même de radios n'existeraient que pour le football, la médiatisation de ces autres disciplines sportives progressent souvent dans le silence, pas toutes, bien évidemment leur tentative à séduire ne s'affiche qu'à des occasions, compétitions internatio-

nales et même nationales, ou alors lorsque leurs bilans déçoivent. Voilà, pourquoi les maigres recettes qu'elles tirent de leurs droits audiovisuels sont sans commune mesure avec celles du football. Cette analyse s'impose d'elle-même au regard de ce qui est consacré à ces sports. «Si l'on dit qu'il n'y a pas de sports sans médias, c'est parce que le média privilégié qu'est la télévision joue un rôle de promotion et de publicité en faveur du sport, attirant vers ce dernier un public très important». Voilà une parfaite image incontestée, mais est-ce le cas pour les autres disciplines ? Combien sont-ils aujourd'hui à évoquer avec exactitude ce qui fait bouger ces disciplines ? Comment évoluent-elles ? Dans quelles conditions préparent-elles leurs compétitions internationales ou encore leurs championnats nationaux ? Dans quelles conditions évoluent ces équipes, ont-elles des infrastructures, des projets sportifs ?

Notre confrère d'*El Moudjahid*, dans son édition de décembre 2018, tirait déjà la sonnette d'alarme. «L'Algérie est un pays de sport et possède également de grands champions. Aussi loin que l'on s'en souvient, lorsque nos athlètes participaient, il y avait pratiquement le succès au bout et on montait généralement sur la plus haute marche du podium. Ce n'est pas un 'conte' à narrer aux enfants. Bien au contraire, on s'est illustré aux Jeux méditerranéens, aussi bien ceux d'Alger en 1975, de Split en 1979, de Casablanca en 1987, Athènes en 1991, Bari en 1997, Tunis en 2001 et bien d'autres manifestations sportives majeures de par le monde». Il faut dire qu'à côté du football, la complémentarité joue aussi dans l'autre sens. La retransmission des manifestations

sportives les plus importantes amènent beaucoup d'audience, qui à son tour attire les annonceurs publicitaires, donc des recettes vers les chaînes de télévision.

Un expert fera remarquer que «face aux médias, le sportif est considéré comme une vedette, comme une star. Cette 'starification' pèse aussi sur le mental du sportif qui doit répondre aux attentes de son public, des sponsors ou faire des apparitions sur des plateaux de télévision». Sauf que cette pression varie selon l'enjeu économique des sports. La médiatisation entraîne des conséquences telles que le coût des salaires, le prix des transferts et le budget des clubs. Le cercle économique engendré par la médiatisation du sport connaît alors des dérives importantes liées à ce qu'on pourrait appeler le «sport business». Sur l'ensemble de l'apport des entreprises au sport, les entreprises de médias représentent un faible pourcentage. «Ainsi pour la plupart des sports professionnels, les médias et la télévision en particulier sont devenus la première source de revenu, ceci devant les spectateurs et devant les sponsors. Une étude statistique sur les championnats de football des principaux pays européens a constaté un déséquilibre financier entre les clubs, qui se traduit ensuite par un déséquilibre compétitif. Les clubs les plus riches deviennent évidemment les plus performants, leurs capacités financières leur permettant d'attirer les meilleurs joueurs, sur un marché aujourd'hui européen. Tout cela a bien entendu des incidences. On peut ainsi craindre une perte d'intérêt pour les championnats, si les titres ne se jouent qu'entre quatre ou cinq clubs». L'ex-championne olympique du 1 500 m

et chef de la délégation algérienne aux JM-2018, Hassiba Boulmerka, avait bien résumé l'état du sport national, en estimant que les résultats obtenus par les athlètes en 2018 reflètent «la réalité du terrain». «Nous avons la pâte pour former des athlètes capables de rivaliser avec les meilleurs au monde, mais c'est le même problème qui dure depuis des années. Il faut changer de mentalité et se remettre au travail car il n'y a que ça qui compte», avait-elle déclaré. Il faudrait aussi rappeler que l'Algérie au 18^{es} Jeux méditerranéens 2018 à Tarragone (Espagne), a été classée 15^e avec un total de 13 médailles dont deux en or, et n'a donc pas su rééditer les résultats réalisés lors de la précédente édition en Turquie, enregistre un net recul par rapport aux autres pays du bassin méditerranéen. Forte d'une délégation de 233 athlètes engagés dans 24 disciplines, l'Algérie a réalisé l'une de ses plus mauvaises prestations aux JM, ce qui devrait pousser les responsables du sport national à réfléchir à une nouvelle stratégie de développement et mettre les moyens à la disposition des athlètes en prévision des prochaines compétitions internationales dont les JM-2021 à Oran. Hassiba Boulmerka a estimé que «le sport national a touché le fond» à Tarragone. L'actuel ministre de la Jeunesse et des Sport porte en lui des changements qui redonneront à ces disciplines toute leur légitimité et leur force sur les terrains internationaux. L'optimisme est aux portes de ces sports collectifs.

H. Hichem

A voir

- BelN Sports 1 : Eibar - Valence à 18h30
- El Heddaf TV : Belmekchouf à 21h